

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230509-D23-05-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Affichage : 02/05/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 MAI 2023

FB/TD/OR n° 2023/32

Objet de la délibération :

Révision des tarifs communaux
École de Musique Municipale
d'Épernon
Saison 2023/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Date de la convocation :

02 mai 2023

Date de publication en ligne :

16 mai 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELOT, Éric ROYNEL, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN
- Roland HAMARD, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absentes :

- Sonia DOKOUROFF
- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Considérant la nécessité de réviser les tarifs d'adhésion à l'École Municipale de Musique d'Épernon (EMME),

Considérant l'augmentation des prix à la consommation au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'avis de la commission conjointe Culture / Finances qui s'est réunie le 21 avril 2023 ;

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de fixer les tarifs communaux de l'EMME pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 tels que présentés en annexe à la présente délibération,
- Précise que ces tarifs communaux s'appliquant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 seront transmis à Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré à Épernon,
le 09 mai 2023


Le Maire,
François BELHOMME


Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN